

NOTE D'ORIENTATION SUR LE FINANCEMENT DE LA PART VARIABLE DU GPE

Mars 2019

Remerciements

La présente note d'orientation s'appuie sur les observations des parties prenantes et sur l'expérience des pays concernant la mise en œuvre du nouveau modèle de financement du GPE. Elle a été élaborée en tenant compte des résultats des consultations menées avec les pays en développement partenaires en 2015, 2017 et 2018 ; des observations des représentants des pays recueillies au cours des étapes I et II du processus de revue de la qualité ; et des conclusions préliminaires d'un document de travail examinant les stratégies sur la part variable proposées par les cinq premiers pays auquel le nouveau modèle de financement a été appliqué. Nous tenons à remercier tout particulièrement plusieurs partenaires locaux, les membres du groupe de travail du Secrétariat sur la part variable, ainsi que les membres du Comité des financements et performances et les groupes constitutifs pour les précieuses contributions et observations qu'ils ont fournies lors de l'élaboration du présent document.

Contents

1. Aperçu du modèle opérationnel du GPE relatif aux financements basés sur les résultats à l'échelle sectorielle.....	4
2. Priorité aux stratégies porteuses de changement et aux théories du changement.....	7
3. Critères d'évaluation des requêtes des pays	11
Foire aux questions.....	18
Annexes	
Annexe A. Étude de cas – Madagascar	22
Annexe B. Exemples de stratégies et d'indicateurs nationaux pour le PSE.....	24
Annexe C. Ressources utiles.....	26

1. Aperçu du modèle opérationnel du GPE relatif aux financements basés sur les résultats à l'échelle sectorielle

Aperçu

La présente note d'orientation répond à deux principaux objectifs : communiquer sur le modèle du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) relatif aux financements basés sur les résultats à l'échelle sectorielle et aider les pays à élaborer des requêtes pour des financements de ce type. Le *financement basé sur les résultats* est un mécanisme qui consiste à décaisser les fonds lorsqu'un ensemble préétabli de résultats a été atteint. Le modèle du GPE pour ce type de financement est appelé part variable ou financement de la part variable¹.

Les financements du GPE basés sur les résultats ont pour objectif de favoriser des progrès dans les domaines de *l'équité*, de *l'efficience* et des *acquis scolaires* dans l'éducation de base au niveau sectoriel/systemique grâce à la mise en œuvre de stratégies nationales porteuses de changement définies dans le plan sectoriel de l'éducation (PSE)².

Approche du GPE et financements

Le GPE vise à aider les pays à améliorer les acquis scolaires à grande échelle et de manière durable³ : i) en renforçant les systèmes d'éducation nationaux ; ii) en encourageant l'augmentation et la continuité des financements consacrés à l'éducation ; et iii) en fournissant des financements basés sur les résultats. La théorie du changement du GPE repose sur l'élaboration par les pays d'un plan sectoriel de l'éducation de qualité et sur le dialogue inclusif entre les partenaires locaux de l'éducation concernant l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan.

Dans le cadre de son modèle opérationnel, le GPE fournit aux pays admis à en bénéficier des financements qui aident à atteindre les objectifs prioritaires de l'éducation de base grâce à un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG). L'ESPIG comprend une *part fixe* et une *part variable* qui représentent respectivement un maximum de 70 % et un minimum de 30 % du montant du financement.

- Pour être admis à bénéficier de la **part fixe** du financement, un pays doit répondre à trois prérequis du modèle de financement concernant l'élaboration d'un PSE, le financement de l'éducation et la disponibilité de données (voir [Directives pour l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme](#)). La part fixe du financement peut faire partie d'une aide budgétaire ou d'un fonds commun ou être allouée à titre de financement d'un programme

¹ Un programme national peut comporter plusieurs types de financement basé sur les résultats. Dans le modèle du GPE, le financement de la part variable est un type de financement basé sur les résultats qui met l'accent sur les *résultats à l'échelle du système* et qui est censé répondre aux critères définis à la section 3 de la présente note d'orientation.

² Pour une explication plus détaillée des dimensions *équité*, *efficience* et *acquis scolaires*, voir la section 3.2 de la présente note d'orientation.

³ Le Plan stratégique du GPE pour 2016-2020 ([GPE 2020](#)) articule l'action menée par le Partenariat mondial pour l'éducation autour de trois objectifs stratégiques : i) des acquis scolaires meilleurs et plus équitables ; ii) Renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion ; iii) des systèmes éducatifs efficaces et efficients.

autonome. Pour promouvoir l'harmonisation et la coordination des bailleurs de fonds, le GPE encourage l'utilisation des fonds communs et des modalités d'appui budgétaire.

- Pour être admis à bénéficier de la **part variable** du financement, la requête présentée par le pays doit indiquer : i) son engagement à mettre en œuvre des stratégies sectorielles visant à améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires au niveau systémique/sectoriel, ii) des cibles liées au financement dans chacune des trois dimensions (équité, efficacité et acquis scolaires) ; iii) un plan détaillé pour mesurer et vérifier les résultats ; iv) le mécanisme encadrant le décaissement des fonds.

Raison d'être du financement basé sur les résultats

En 2014, lorsque le GPE travaillait sur son nouveau modèle de financement, il a reconnu que de nombreux pays partenaires avaient certes sensiblement amélioré l'accès à l'éducation, mais qu'un nombre considérable d'enfants étaient encore laissés pour compte et qu'il restait beaucoup à faire pour améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires. Sans remettre en question l'importance de la planification et du financement de l'éducation axés sur les intrants pour le développement du secteur, l'adoption du financement basé sur les résultats à l'échelle sectorielle devait permettre :

- De mettre davantage l'accent sur les résultats dans le dialogue sur les politiques de l'éducation et dans le cadre de la planification sectorielle,
- D'encourager la formulation de stratégies sectorielles ambitieuses mais réalistes, reposant sur des théories du changement éprouvées,
- De promouvoir la mise en œuvre des plans sectoriels et favoriser des améliorations dans les domaines de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires.

Le modèle de financement du GPE comporte toujours des financements traditionnels dans le cadre de la part fixe, tout en encourageant la mise en œuvre des plans sectoriels grâce au financement basé sur les résultats (c'est-à-dire la part variable).

Contexte du financement basé sur les résultats

La logique du financement basé sur les résultats est la suivante : il s'agit d'utiliser l'incitation financière (le financement) pour encourager à progresser vers les résultats visés. Ce type de financement est différent des financements traditionnels, qui portent normalement sur la mise en œuvre d'un projet ou d'une intervention.

L'exemple suivant illustre la différence : un gouvernement propose d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de bourses d'études dans l'idée que ce programme permettra de réduire le taux d'abandon scolaire dans le primaire.

- Un **financement traditionnel** aiderait à financer le coût des intrants et des activités associées à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de bourses. *Par exemple, les fonds alloués serviraient à couvrir les dépenses d'administration et de mise en œuvre du programme.*
- Dans un système de **financement basé sur les résultats**, le financement serait subordonné à l'obtention de certains résultats liés à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de bourses. *Par exemple, il serait uniquement fourni si certaines cibles ou étapes vers la réalisation*

des résultats visés sont atteintes, jusques et y compris, éventuellement, la réduction du taux d'abandon scolaire dans le primaire.

2. Priorité aux stratégies porteuses de changement et aux théories du changement

La plupart des pays élaborent de manière périodique un plan sectoriel de l'éducation (PSE) ou un plan de transition de l'éducation (PTE) dans lequel ils présentent leurs priorités stratégiques à moyen terme et leur plan d'action pour développer le secteur. Un aspect essentiel du processus de planification sectorielle est l'élaboration de stratégies et programmes qui répondent aux priorités stratégiques du pays⁴.

Le GPE utilise la part variable pour inciter davantage les pays à élaborer de solides plans sectoriels en mettant l'accent sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies porteuses de changement. Dans la planification du secteur de l'éducation, une stratégie est un *plan d'action (c'est-à-dire un programme ou un ensemble de programmes)*⁵ qui vise à répondre à une priorité ou un objectif stratégique mesuré au niveau des résultats obtenus. Les stratégies sont considérées porteuses de changement si elles répondent aux grandes priorités du PSE en matière d'équité, d'efficacité et d'acquis scolaires, si elles ont de bonnes chances de se traduire par des améliorations sensibles à moyen terme au niveau systémique/sectoriel, si elles se fondent sur une théorie du changement éprouvée et si elles fixent des objectifs ambitieux mais réalistes.

Les stratégies proposées pour la part variable doivent être fondées sur une théorie du changement bien établie qui explique comment la stratégie aidera à atteindre l'objectif stratégique prioritaire visé. La théorie du changement doit *expliquer de manière claire et convaincante comment la stratégie (et les programmes correspondants) produira un changement (vers le résultat visé) dans le contexte national.*

On peut dire qu'une théorie du changement est bien établie lorsque la stratégie présente les caractéristiques suivantes :

- La priorité ou l'objectif stratégique du PSE sont clairement exposés ;
- Un problème clé et ses causes sous-jacentes (les obstacles qui empêchent d'atteindre l'objectif fixé) sont clairement exposés, avec preuves à l'appui (le cas échéant) ;
- Le programme (ou l'ensemble de programmes) proposé :
 - Comprend une chaîne logique (chaîne de résultats) qui montre clairement le lien entre les causes sous-jacentes du problème observé, les activités et interventions proposées, et les réalisations et résultats attendus ;
 - Définit des indicateurs et des cibles pertinents à chaque niveau de la chaîne de résultats (processus, réalisations, résultats) ; et

⁴ Le [Guide pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation \(GPE/IIIEP, Washington DC, 2015\)](#) indique ce qui suit : « Un PSE doit être stratégique, en dressant le tableau d'une situation désirable à l'avenir pour le système éducatif, et en déterminant les moyens d'y parvenir. Il doit définir une vision à long terme, en fixant a) des priorités stratégiques à moyen terme, sous forme d'objectifs à atteindre ; et b) des stratégies majeures concrétisées en programmes ».

⁵ Dans cette section, le terme « programme » désigne les programmes prévus dans le PSE. Le « document de programme » ESPIG comprend une section consacrée à la part variable qui est censée mentionner les stratégies et programmes relatifs au PSE.

- Est plausible, ou convaincant, et s'appuie sur la logique et des données probantes pour démontrer (dans la mesure du possible) la relation entre les interventions et le processus, les réalisations et les résultats attendus⁶.

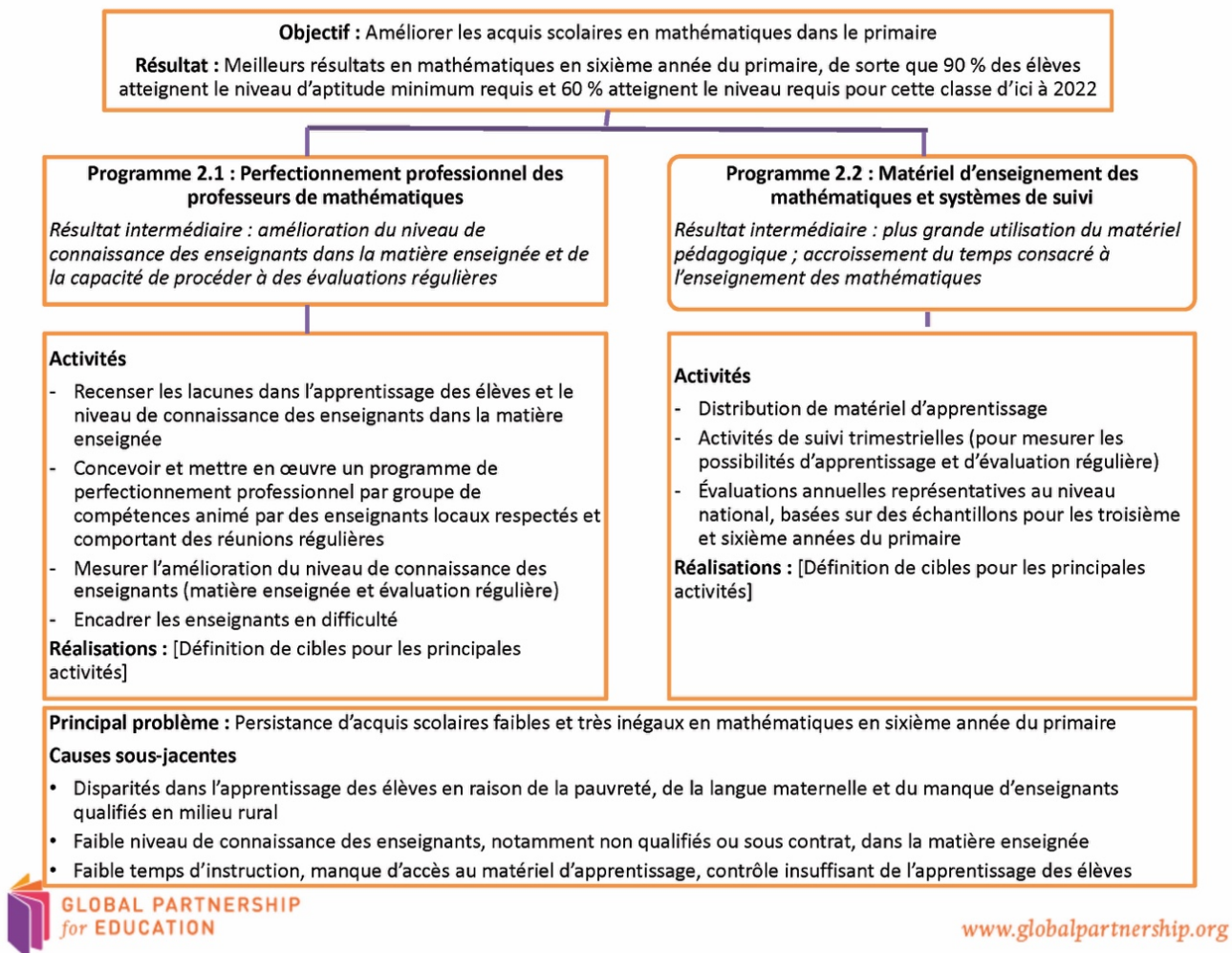


Figure 1 : exemple de stratégie incluse dans le PSE pour améliorer les acquis scolaires en mathématiques pour les élèves en 6^e année de scolarité

La Figure 1 présente une stratégie fondée sur une théorie du changement bien établie. Cette stratégie indique clairement le ou les résultat(s) attendus et les principaux problèmes (et leurs causes) et présente une chaîne de causalité entre activités, réalisations et résultats intermédiaires. Si un pays présente une telle stratégie dans sa requête au titre de la part variable, il devra également *décrire en toutes lettres* la théorie du changement, notamment la logique, le contexte et les faits justifiant les interventions

⁶ Une récente [évaluation](#) de 27 projets menés par la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative « Programme pour les résultats » souligne l'importance d'élaborer une théorie du changement qui montre clairement le lien entre le cadre de résultats, les cibles liées au financement et les résultats généraux du programme. Voir World Bank, *Program-for-Results: An Early-Stage Assessment of the Process and Effects of a New Lending Instrument*. (Washington DC, World Bank, 2016).

proposées, et *définir clairement les indicateurs* utilisés au niveau des résultats et des produits, ainsi que les *données de référence et les cibles*. Un pays peut choisir de lier l'ensemble de la stratégie au financement de la part variable par le GPE, ou une partie seulement (comme, par exemple, pour le programme 2.1 inclus dans la figure, liée à la formation des enseignants en mathématiques).

Vu l'objectif du financement de la part variable, il est à prévoir qu'une partie de ce financement sera liée à des indicateurs de résultats et à des cibles, mais le contexte et la capacité du pays influenceront la sélection des indicateurs, qui pourront également comprendre des indicateurs de processus et de résultats. Par exemple, sur la base de la stratégie présentée à la figure 1, un pays pourrait proposer de lier le financement i) à l'amélioration du niveau de connaissance de l'enseignant dans la matière enseignée, ii) à l'amélioration des acquis scolaires en mathématiques pour les élèves en 6^e année de scolarité, et/ou iii) à la confirmation (par des données factuelles) d'un suivi trimestriel. Si des indicateurs sont proposés au niveau du processus ou des résultats (distribution de matériel d'apprentissage en temps voulu, par exemple), il est d'autant plus important que le pays explique pourquoi ces cibles intermédiaires sont particulièrement ambitieuses dans le contexte du pays⁷.

Les stratégies et théories du changement relatives à la part variable devraient être présentées dans le PSE et opérer un changement au niveau du système. Bien que les stratégies et les théories du changement du PSE puissent être affinées lors de la conception du programme ESPIG, les stratégies retenues pour la part variable, si elles sont revues ultérieurement, devraient être réincorporées dans le PSE/plan opérationnel lors de la mise à jour suivante (lors de l'examen à mi-parcours ou de la revue sectorielle conjointe, par exemple) pour renforcer l'approche sectorielle de la planification.

Le changement au niveau du système peut être mesuré par l'évolution d'un indicateur au niveau national (par exemple, le taux d'achèvement du primaire), ou au niveau nécessaire pour la stratégie sectorielle choisie⁸, ou par un changement politique ou institutionnel (par exemple, l'élaboration ou la mise en œuvre d'un nouveau système d'affectation des enseignants) qui aura un effet au niveau du secteur.

⁷ On trouvera de plus amples détails sur ce point à la section 3.4 de la présente note d'orientation.

⁸ Les stratégies d'équité approuvées comprennent des programmes du PSE qui mettent l'accent sur les régions, les populations ou les groupes marginalisés et qui, par un ciblage approprié, favorisent l'amélioration de l'équité au niveau du système.

Enseignements tirés de l'expérience : Planification sectorielle et part variable

Le fait d'attendre la phase de conception du programme ESPIG (processus d'examen de la qualité, phase I) pour examiner la part variable peut retarder sensiblement l'élaboration du programme. Il est conseillé aux pays de commencer à élaborer les stratégies et les indicateurs devant être liés au financement de la part variable lorsqu'ils élaborent le PSE⁹.

Exemples de questions à poser lors de l'élaboration du PSE :

- Quels sont les principaux enjeux, questions ou priorités à aborder au niveau national dans les domaines de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires dans l'éducation de base ? Des obstacles ou des goulets d'étranglement spécifiques doivent-ils être éliminés pour modifier les tendances sectorielles ?
- Quelles stratégies permettront de régler les problèmes clés dans ces domaines ? Quelles stratégies le pays choisira-t-il de lier au financement de la part variable ?
- Quels sont des indicateurs et des cibles appropriés pour mesurer le changement par rapport aux stratégies proposées ?
- Comment les résultats seront-ils vérifiés de manière fiable, et par qui ?

⁹ Le personnel du Secrétariat du GPE peut faciliter ce dialogue.

3. Critères d'évaluation des requêtes des pays

Le Secrétariat du GPE fournit des orientations et des retours d'information aux différents stades de l'élaboration des plans sectoriels de l'éducation et de la préparation des requêtes d'ESPIG par les pays. Les requêtes de financement de la part variable soumises par les pays sont évaluées par rapport à six critères : i) alignement sectoriel, ii) pertinence, iii) effet de transformation, iv) caractère adéquat des indicateurs et des cibles, v) fiabilité des moyens de vérification et vi) clarté et caractère adéquat du mécanisme de décaissement.

3.1 Alignement sectoriel

Description du critère : les stratégies retenues i) sont intégrées dans le PSE, y compris le plan de mise en œuvre pluriannuel, et ii) ont été examinées et approuvées par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE).

Les stratégies proposées pour la part variable doivent être tirées du PSE. Les indicateurs et cibles proposés doivent « refléter les progrès réalisés sur les stratégies et politiques clés visant à favoriser les progrès du secteur en général »¹⁰. Idéalement, les indicateurs proposés devraient également être tirés du PSE. Si ce n'est pas le cas, la requête devra expliquer pourquoi d'autres indicateurs sont utilisés et donner l'assurance que les indicateurs proposés seront incorporés dans le PSE dès que possible.

3.2 Pertinence

Description du critère : les stratégies retenues sont une réponse logique et adaptée aux problèmes sous-jacents qui empêchent d'améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base.

L'équité, l'efficacité et les acquis scolaires sont définis comme suit par le GPE¹¹ :

- **Équité** : Traitement des inégalités d'accès à l'éducation, à une éducation de qualité et aux acquis scolaires sur la base du sexe, du revenu, de handicaps, de la situation géographique ou de toute autre raison.
- **Efficacité** : Elle est définie en fonction de l'accès, de la qualité et des acquis scolaires, sous la forme du ratio entre les résultats et les ressources (financières, humaines, temps, etc.) nécessaires pour ces dimensions. Les stratégies visant à réduire le taux d'abandon scolaire dans le primaire ou à rendre l'affectation des enseignants plus efficace (en réduisant l'écart entre quartiers pour ce qui est du ratio élèves-enseignant qualifié) ont été approuvées en tant que stratégies d'amélioration de l'efficacité. D'autres stratégies potentiellement utiles pourraient viser notamment, entre autres, certains indicateurs de prestation de services, l'absentéisme des enseignants, la rétention du personnel enseignant et l'utilisation du temps d'enseignement¹².

¹⁰ GPE, « Directives relatives à l'obtention d'un ESPIG » (Washington DC, GPE, 2018), p. 16

¹¹ GPE, « Cadre opérationnel ayant trait aux exigences et aux incitations du modèle de financement du partenariat mondial pour l'éducation et projet pilote de financement basé sur les résultats », Document du Conseil du GPE, BOD/2014/05 DOC 03, mai 2014.

¹² Les directives du Conseil du GPE fournissent l'exemple suivant pour l'efficacité : « le ratio d'espérance de vie scolaire (le niveau moyen de scolarité effective atteint par la population) comparé aux dépenses (pourcentage du PIB consacré à l'éducation), indiquant ainsi le nombre d'années de scolarité effective que les dépenses publiques d'un pays peuvent couvrir. »

- **Acquis scolaires :** Désigne les mesures visant à améliorer les acquis scolaires, notamment des stratégies de gestion et de règlement des problèmes d'apprentissage. Le décaissement des fonds devrait être lié aux résultats obtenus s'agissant de l'amélioration des acquis scolaires (pourcentage d'élèves qui atteignent un niveau en lecture, écriture et calcul défini par le pays, par exemple), ou à des résultats indirects liés à une théorie du changement pour améliorer les acquis (nombre d'heures d'enseignement, disponibilité de matériel pédagogique, nombre de manuels de lecture et de mathématiques par élève, pourcentage d'enseignants qualifiés, etc.).

3.3 Effet de transformation

Description du critère : les stratégies ou politiques retenues sont i) essentielles pour améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base et ii) susceptibles d'aboutir à des progrès sensibles à moyen terme. La stratégie devrait comprendre une chaîne de résultats montrant que les actions choisies se fondent sur une théorie du changement crédible.

L'évaluation de l'effet de transformation par le GPE est basée sur quatre questions :

- La stratégie est-elle essentielle pour améliorer l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires dans l'éducation de base ? Les stratégies proposées doivent indiquer clairement la priorité stratégique et les causes sous-jacentes du problème.
- La stratégie est-elle fondée sur une théorie du changement éprouvée qui montre comment la mise en œuvre produira les résultats attendus ?
- La mise en œuvre de la stratégie est-elle susceptible de conduire à des progrès sensibles à moyen terme (3 à 5 ans) et au niveau du système/du secteur ?
- La stratégie s'appuie-t-elle sur les enseignements tirés de programmes antérieurs ? Est-elle fondée sur des données factuelles pertinentes ?

Enseignements tirés de l'expérience : Problèmes communs soulevés par les projets de théorie du changement

Après avoir passé en revue plus de 50 projets de théorie du changement présentés par les pays dans leurs requêtes de financement de la part variable, le Secrétariat a recensé trois problèmes courants.

- Le problème et ses causes sous-jacentes ne sont pas clairement présentés. *Par exemple, un pays peut indiquer que le faible niveau des acquis scolaires est un problème clé, mais sans en indiquer les causes sous-jacentes.*
- La chaîne de résultats – le lien entre les interventions et les réalisations et résultats attendus – est incomplète ou pas assez convaincante. *Par exemple, un pays peut affirmer que l'amélioration de l'accès aux données améliorera « l'efficacité » grâce à une meilleure planification et une meilleure utilisation des ressources au niveau des établissements scolaires, mais sans préciser les gains d'efficacité attendus (sur le plan de l'élargissement de l'accès à l'apprentissage) ni comment les intrants ou activités produiront ces gains.*
- Les données disponibles n'étaient pas la théorie du changement. *Par exemple, un pays peut proposer de réduire la proportion d'enfants non scolarisés en construisant davantage de salles de classe. Cependant, si les frais de scolarité et les tâches ménagères sont les principales raisons pour lesquelles les enfants ne sont pas scolarisés, il n'est pas certain que la construction de salles de classe supplémentaires produira le résultat visé.*

3.4 Caractère adéquat des indicateurs et des cibles

Description du critère : les indicateurs sont sélectionnés sur la base de leur aptitude à mesurer la mise en œuvre des stratégies proposées. Les cibles fixées pour les indicateurs doivent représenter un niveau d'ambition adéquat.

Le pays peut proposer de lier les financements du GPE basés sur les résultats à des cibles prédéfinies pour les indicateurs de processus, de réalisations et/ou de résultats.

Cependant, les indicateurs proposés sont plus ou moins appropriés selon le contexte et la capacité du pays.

Les cibles proposées doivent refléter un « niveau d'ambition adéquat », c'est-à-dire « réaliste ». Ce critère est évalué au moyen des questions suivantes :

- Les indicateurs/cibles sont-ils suffisamment ambitieux compte tenu du contexte du pays¹³ ?
- Les cibles fixées pour tous les indicateurs sont-elles réalistes et atteignables dans le contexte du pays ?
- Dans certains contextes, un « niveau d'ambition adéquat » peut consister à poursuivre la mise en œuvre de stratégies ambitieuses ou à maintenir le niveau de performance actuel malgré des conditions difficiles.

¹³ Pour un indicateur quantitatif, une tendance passée et le changement proposé pour la valeur de l'indicateur peuvent aider à déterminer si la ou les cibles proposées sont suffisamment ambitieuses.

Lorsque les résultats visés par la part variable nécessitent la mise en œuvre de certaines activités, le document de programme doit confirmer que des fonds sont disponibles pour financer la mise en œuvre des stratégies et programmes proposés. Le financement de la mise en œuvre des stratégies proposées devrait de préférence être identifié dans le PSE ou dans le cadre de la requête d'ESPIG ; il peut provenir de sources quelconques, notamment de la part fixe de l'ESPIG (pour plus de détails, voir « Autres conseils » ci-dessous).

Le document de programme doit expliquer pourquoi et comment les indicateurs et les cibles proposés sont particulièrement ambitieux dans le contexte du pays. Le contexte comprend tous les facteurs – sociaux, environnementaux, économiques, politiques, historiques et géographiques – qui influencent la capacité du pays à opérer des changements dans le secteur de l'éducation. Si des indicateurs sont proposés au niveau du processus ou des réalisations (plutôt que des résultats), il est d'autant plus important que le pays explique pourquoi la cible est particulièrement ambitieuse dans le contexte du pays – notamment comment les réalisations intermédiaires sont censées produire des résultats à long terme.

Dans certains contextes, **l'élaboration et la mise en œuvre (et les résultats) d'une nouvelle politique** peuvent également avoir un effet transformateur. Au Malawi, par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre initiale d'une politique d'affectation et de transfert des enseignants représentent une étape intermédiaire vers la réduction du ratio élèves-enseignant qualifié.

Autres conseils

- Une stratégie peut lier le financement de la part variable à plusieurs indicateurs (de processus, de réalisations et/ou de résultats, par exemple) relatifs à une dimension (l'équité, par exemple), sous réserve que les montants correspondants et les conditions de décaissement pour chaque cible soient clairement indiqués.
- Une stratégie peut avoir des indicateurs calculés au prorata, ou modulables, à condition que les montants correspondant à chaque niveau de réalisation soient clairement indiqués. *Par exemple, un pays peut proposer un financement de 200 000 dollars pour chaque réduction d'un point de pourcentage du taux d'abandon scolaire dans le primaire, jusqu'à hauteur de 1 million de dollars (pour une réduction de cinq points de pourcentage). Dans certains pays, une cible minimale est proposée (par exemple, améliorer les taux d'achèvement des filles dans 50 % des districts) avec un financement modulable en cas de résultats supérieurs à cette cible.*
- Avec une modalité de projet, une cible correspondant directement à une réalisation de la part fixe de l'ESPIG ne sera pas approuvée comme indicateur lié au financement de la part variable. *Par exemple, si la part fixe du financement finance la construction de 100 salles de classe, une cible de « 100 salles de classe construites » ne sera pas approuvée pour la part variable.*

3.5 Fiabilité des moyens de vérification

Description du critère : les moyens utilisés pour vérifier que les cibles sont atteintes sont décrits en détail et fiables.

Les moyens de vérification doivent être décrits en détail pour toutes les cibles, en indiquant les délais prévus pour atteindre les cibles ainsi que la procédure et le calendrier de collecte et d'analyse des données, de vérification et de validation par l'Agent partenaire/le GLPE.

L'objectif de la vérification des résultats dépendra de l'indicateur. Par exemple, pour certains indicateurs (adoption d'une loi sur le financement des écoles, approbation d'une politique d'affectation des enseignants par le ministère de l'Éducation, etc.), bien que ce soit normalement le GLPE qui confirme que la cible a été atteinte, une vérification indépendante ne sera peut-être pas requise. Pour d'autres indicateurs (réduction du nombre d'enfants non scolarisés ou amélioration des acquis en matière de lecture en fin de troisième année du primaire, par exemple), un agent indépendant pourrait être chargé de recueillir et analyser les données et d'établir un rapport de vérification pour l'Agent partenaire et le GLPE.

Les moyens de vérification comprennent généralement les étapes suivantes :

- Collecte et analyse des données brutes par le ministère de l'Éducation, un agent indépendant et/ou une autre institution fiable.
- *Vérification.* La vérification est l'*évaluation technique* des données factuelles pour déterminer que les cibles ont été atteintes. Le document de programme doit définir une procédure de vérification claire et transparente. La vérification est souvent confiée à un tiers ou un organisme indépendant et présentée dans un rapport de vérification à l'Agent partenaire ou au GLPE.
- *Validation.* La validation est une *décision* par laquelle l'Agent partenaire, en consultation avec le GLPE, décide d'accepter ou non le rapport de vérification et, sur la base de cette décision, formule une recommandation de décaissement¹⁴.

Les moyens de vérification doivent être techniquement fiables et rigoureux. Par exemple, il ne suffit pas d'effectuer des vérifications ponctuelles ou des visites dans quelques écoles si l'objectif est de vérifier un indicateur statistique au niveau national.

Les rôles et responsabilités des principaux acteurs participant à la vérification doivent être clairement décrits dans le document de programme.

Pour vérifier les résultats de manière crédible, il est important d'assurer un niveau adéquat de vérification indépendante. La vérification indépendante permet d'établir la crédibilité et l'intégrité de la procédure de vérification et des résultats. « Indépendant » signifie que l'entité chargée de la vérification n'est pas le bénéficiaire du financement basé sur les résultats et, en général, ne participe pas à la production des données brutes. La vérification indépendante peut être effectuée par un organisme ministériel ou gouvernemental (organe de contrôle gouvernemental, par exemple), un établissement d'enseignement (université locale, par exemple) ou un tiers (un bureau d'études extérieur, une ONG ou un expert local)¹⁵. Lorsque les données du Système d'information pour la gestion de l'éducation (SIGE) sont utilisées, elles feront normalement l'objet d'un examen technique, d'une vérification et d'une analyse

¹⁴ La politique applicable aux ESPIG reconnaît que l'Agent partenaire a la responsabilité fiduciaire de prendre la décision finale concernant la vérification des résultats et le décaissement de la part variable. En cas de désaccord entre le pays en développement partenaire, le GLPE et l'Agent partenaire, concernant une décision de décaissement, les parties peuvent consulter les [Procédures de résolution des conflits](#) du GPE.

¹⁵ L'un des objectifs du GPE étant de renforcer l'utilisation des systèmes nationaux, il convient d'envisager de faire appel à un organe de contrôle gouvernemental ou à une entité locale indépendante lorsqu'on prévoit une vérification indépendante.

*indépendants. Ce type d'examen peut jouer un rôle en protégeant l'intégrité des systèmes de données nationaux*¹⁶.

Autres conseils

- Dans leur requête, les pays doivent indiquer les coûts liés à la vérification, ainsi que ses sources de financement. Le financement de l'ESPIG peut être utilisé pour financer des activités de vérification ainsi que le renforcement des capacités d'amélioration du suivi et de l'évaluation et des systèmes de données.
- Une pratique recommandée consiste à définir une « règle de décaissement » pour chaque indicateur, qui indique clairement les conditions auxquelles les fonds alloués au titre de la part variable peuvent être (en partie) décaissés.

Enseignements tirés de l'expérience : planification de la vérification des résultats

- **Des données fiables sont-elles disponibles pour certains indicateurs ?** Dans certains contextes, des données de référence fiables ne sont pas toujours disponibles pour tous les indicateurs. L'épidémie d'Ébola (et les fermetures d'écoles connexes), en 2014, a ainsi affecté la fiabilité des données sur l'abandon scolaire en 2015 et 2016 au Libéria. Lors de l'examen du choix des indicateurs, il est important de procéder à une « vérification des données » pour veiller à l'existence de données fiables et de capacités en vue de leur collecte future.
- **L'amélioration peut-elle être mesurée de manière fiable ?** Dans le cas des mesures fondées sur des échantillons, il est important d'examiner les méthodes d'estimation des résultats *avant le début du programme*. Par exemple, la mesure d'un petit changement peut nécessiter un vaste échantillon (ce qui implique des coûts de collecte de données plus élevés). De plus, les résultats de l'échantillon sont généralement présentés avec une marge d'erreur – ce qui signifie que, dans certains cas, l'atteinte des résultats peut ne pas être clairement établie.
- **Le temps et les moyens financiers et techniques prévus au budget pour la vérification des résultats sont-ils suffisants ?** La vérification des résultats, y compris la passation de marchés en vue d'une vérification indépendante, le cas échéant, exige souvent plus de temps et de moyens financiers et techniques que prévu. Il faut donc planifier soigneusement cette activité.

3.6 Clarté et caractère adéquat du mécanisme de décaissement

Description du critère : les mécanismes de décaissement sont clairement décrits et semblent adéquats.

¹⁶ Les documents sur les financements basés sur les résultats indiquent qu'ils peuvent compromettre l'intégrité des systèmes de données des pays. Pour atténuer ces effets, il est recommandé qu'une vérification indépendante du SIGE soit effectuée afin de protéger *l'intégrité des systèmes de données nationaux*. Cette vérification ne doit pas faire double emploi avec la collecte de données, mais plutôt prévoir un examen technique du SIGE, notamment de la saisie et du nettoyage des données et de la méthodologie d'analyse des indicateurs (par exemple, les données manquantes sont-elles traitées de la même manière d'une année à l'autre ?).

Le document de programme doit expliquer clairement les modalités et le mécanisme de décaissement.

Un programme peut verser les fonds dans le cadre d'un dispositif d'appui budgétaire sectoriel, d'un fonds commun ou du financement de nouvelles activités du programme. Dans le cas de plusieurs programmes, les fonds sont versés directement sur le budget de l'État (Trésor) afin de rembourser les dépenses publiques engagées au titre de postes budgétaires convenus (il s'agit généralement des dépenses du ministère de l'Éducation). Certains programmes ont décaissé des fonds à des niveaux d'administration décentralisés, à titre expérimental, afin d'encourager les résultats au niveau local¹⁷.

Les fonds de la part variable peuvent être décaissés suivant deux principaux calendriers : i) en même temps que la part fixe dans le cadre d'un financement sur trois ou quatre ans, et ii) dans le cadre d'une phase supplémentaire du programme, une fois que la part fixe a été mise en œuvre.

Si un pays prévoit d'utiliser les fonds de la part variable pour aider à financer la mise en œuvre d'un programme (une sous-composante du programme financé par la part fixe de l'ESPIG, par exemple), il doit expliquer dans sa requête les répercussions possibles sur le programme si la part variable n'est pas décaissée. Par exemple, si le financement de la part variable doit aider à mettre en œuvre une activité de formation des enseignants, le pays doit indiquer dans sa requête ce qu'il adviendra de cette activité si la part variable n'est pas décaissée ou si son décaissement est retardé.

En général, il n'y a pas de décaissement « année zéro » pour le financement de la part variable du GPE.

Le modèle de financement du GPE prévoit qu'un pays peut utiliser la part fixe de l'allocation maximale par pays pour financer la mise en œuvre des stratégies susceptibles de conduire à l'atteinte des cibles de la part variable. Certains mécanismes propres à certains Agents partenaires peuvent toutefois permettre un décaissement « année zéro », ou une avance, dans le cas de programmes presque entièrement fondés sur les résultats.

¹⁷ En Tanzanie, le Programme d'éducation axé sur les résultats fournit un exemple de décaissement à l'administration locale.

Foire aux questions

Les pays présentant une requête d'ESPIG peuvent-ils allouer plus de 30 % de leur allocation maximale dans le cadre du financement basé sur les résultats ? Oui, les pays peuvent allouer jusqu'à 100 % de leur allocation maximale dans le cadre de ces financements. Dans le [Formulaire de requête d'un ESPIG](#), il est demandé au pays d'indiquer les cibles à évaluer par rapport aux critères d'évaluation de la part variable du GPE. D'autres dispositifs de financement de la part variable prévus par le programme peuvent répondre aux normes du GPE applicables à la part variable, mais cela n'est pas obligatoire.

Les pays peuvent-ils soumettre des requêtes séparées pour la part fixe et la part variable du financement ? Bien que cela soit permis, ce n'est *pas recommandé* car cela accroît les coûts de transaction pour toutes les parties. En outre, si la requête au titre de la part variable est soumise en retard, cela risque de réduire l'utilité de la part variable pour ce qui est de promouvoir la mise en œuvre du PSE du pays. Une justification valable devra donc être fournie si le pays présente deux requêtes séparées.

Les pays peuvent-ils proposer des Agents partenaires différents pour la part fixe et la part variable ? Bien que cela soit permis, ce n'est *pas recommandé* car cela accroît les coûts de transaction pour toutes les parties, et dans la plupart des cas, cela n'optimise pas l'utilisation des ressources. Une justification valable devra donc être fournie si le pays emploie plusieurs Agents partenaires.

Pouvez-vous donner un exemple d'une proposition de part variable n'ayant pas été recommandée pour approbation ? Une proposition de part variable non recommandée pour approbation comporte généralement une ou plusieurs lacunes. Parmi les problèmes courants dans les requêtes, on peut citer : les cibles proposées ne sont pas suffisamment ambitieuses ou correspondent à des réalisations directes de la part fixe du financement ; les critères liés à l'effet transformateur (à savoir, le changement au niveau du système ou une solide théorie du changement) ne sont pas respectés ; une grande partie du financement de la part variable est affectée à des cibles faciles à atteindre ; et/ou les définitions des indicateurs ou les règles de décaissement ne sont pas claires.

Comment le GPE définit-il les indicateurs de *processus*, de *réalisations* et de *résultats* ?

Niveau de l'indicateur	Exemples
Processus : étapes essentielles pour produire les réalisations prévues.	Exécution d'activités indispensables pour atteindre les objectifs de réalisation : changement de politique/réglementation publique ; exécution d'une stratégie/d'un plan de mise en œuvre ; processus gouvernementaux tels que l'établissement obligatoire d'un budget ou l'ajout des postes correspondants aux charges salariales, décaissement en temps voulu des fonds destinés aux écoles.
Réalisations : produits et services fournis grâce aux interventions menées au titre des programmes.	Nouvelles salles de classe construites, enseignants formés, écoles inspectées.
Résultats : effets à court et à moyen terme attendus du programme ; dans certains cas,	Inscriptions scolaires ; taux d'abandon scolaire, de redoublement, d'achèvement d'un cycle scolaire ; nombre d'élèves par enseignant qualifié dans les zones

des résultats intermédiaires sont également définies.	défavorisées ; accroissement du niveau de connaissance des enseignants dans la matière enseignée (résultat intermédiaires), acquis scolaires.
---	---

Source : Guide du GPE/IIPE pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation (Washington DC, GPE, 2015).

Note : Les directives relatives à l'obtention d'un ESPIG prévoient des indicateurs de processus.

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, les changements institutionnels, la prestation de services et les indicateurs de développement de l'enfant peuvent également être pris en compte. Dans certains contextes, les résultats du processus (élaboration des politiques et mise en œuvre initiale) peuvent démontrer un niveau d'ambition adéquat ou partiellement adéquat.

Combien de cibles peuvent être liées au financement de la part variable ? Les stratégies-pays peuvent lier le financement à *plusieurs indicateurs et cibles* dans chaque dimension (équité, efficacité et acquis scolaires). Cependant, compte tenu du coût de transaction associé à la vérification des résultats, les pays qui soumettent des requêtes pour des financements de faible montant souhaiteront peut-être proposer un nombre restreint d'indicateurs liés au financement.

Les pays sont-ils obligés d'inclure les trois dimensions dans la proposition ? Oui, chaque pays est censé inclure dans sa requête *au moins un indicateur lié au financement*, correspondant à une stratégie du PSE, pour *chacune des trois dimensions* (équité, efficacité et acquis scolaires).

Comment les fonds doivent-ils être répartis entre les dimensions ? Le GPE n'impose pas un mode de répartition des fonds entre les dimensions (équité, efficacité et acquis scolaires). Pour les financements précédemment approuvés, aucune dimension n'a reçu moins de 25 % ou plus de 45 % du montant total alloué au titre de la part variable.

Comment évalue-t-on le niveau d'ambition lorsque le financement est réparti entre plusieurs indicateurs d'une même dimension ? L'évaluation du niveau d'ambition peut tenir compte de la volonté d'atteindre toutes les cibles définies dans la stratégie pour les financements basés sur les résultats. Dans les cycles de requêtes précédents, le GPE a suggéré aux pays de revoir la répartition des fonds si une grande partie du financement basé sur les résultats est liée à l'atteinte d'un objectif concernant le processus ou les réalisations (étude sur la politique d'éducation ou cadre stratégique, par exemple) qui, en soi, ne répond pas entièrement au critère « suffisamment ambitieux ». Le tableau ci-dessous fournit un exemple d'allocation de financement de la part variable entre trois indicateurs/cibles de la dimension « acquis scolaires ». Les pays peuvent également lier le financement à deux indicateurs, ou uniquement à l'objectif basé sur les résultats. Toutefois, l'absence de lien entre le financement et un objectif basé sur les résultats doit être justifiée dans la requête.

Niveau de l'indicateur	Processus	Réalisation	Résultat
Indicateur et cible	Concevoir et approuver une formation en cours d'emploi, sanctionnée par un certificat, sur l'amélioration des mathématiques en deuxième et en troisième années	50 % des enseignants de deuxième et de troisième années suivent avec succès la formation en cours d'emploi	70 % des titulaires du certificat améliorent leurs aptitudes pédagogiques (amélioration observée en classe)

Financement de la part variable	500 000 \$	750 000 \$	750 000 \$
--	------------	------------	------------

Y a-t-il certains types d'indicateurs que le GPE n'acceptera pas ? Oui, il est peu probable que le GPE approuve des stratégies dans lesquelles le fait d'atteindre une cible liée au financement risque d'avoir un *effet préjudiciable* sur le système éducatif, les enseignants ou les élèves. Par exemple, le GPE n'acceptera sans doute pas une stratégie qui lie le financement de la part variable aux résultats obtenus par les élèves à des examens de haut niveau. Dans certains cas, le GPE pourra demander des informations supplémentaires sur les indicateurs proposés. Par exemple, bien que la réduction du taux de redoublement puisse améliorer l'efficacité interne, le GPE exigera que la théorie du changement explique comment le pays compte s'attaquer aux causes sous-jacentes des redoublements (au lieu, par exemple, de simplement adopter une politique de passage automatique dans la classe supérieure).

Le financement étant lié à l'obtention de résultats, quelles stratégies de gestion des risques le pays pourrait-il envisager ?

- Utiliser des indicateurs modulables pour permettre les décaissements partiels ;
- Lier le financement à des indicateurs multiples, tels que des objectifs de processus ou de réalisations (pour permettre un décaissement rapide) et des objectifs de résultats (pour démontrer que les objectifs sont suffisamment ambitieux) ;
- Permettre les décaissements différés, de sorte que la réalisation des objectifs ne nécessite pas d'autres consultations avec l'Agent partenaire ou le GLPE. Le Comité des financements et performances (GPC) a précédemment déterminé que les décaissements pouvaient être différés d'un an au maximum.

Qui est responsable de l'obtention des résultats visés ? Dans le modèle du GPE, c'est au *gouvernement du pays* qu'il incombe au premier chef d'obtenir les résultats visés. Cependant, même lorsque l'Agent partenaire ne contribue pas directement aux activités requises pour produire les résultats liés au financement, il est entendu qu'il aidera, dans la mesure du possible et en concertation avec les autres partenaires, le pays à progresser en direction des résultats visés¹⁸.

Quels sont certains des problèmes communs/enseignements tirés concernant les moyens de vérification ? Parmi les problèmes communs, on peut citer : i) la sélection d'un indicateur pour lequel il est difficile de mesurer avec précision (ou dont les valeurs historiques sont inexactes), ii) la présentation d'une cible mal définie, iii) l'absence de budget pour les activités de vérification, et iv) le manque de cohérence entre les données/analyses présentées par le ministère de l'Éducation et celles présentées par l'agent de vérification indépendant.

Quel délai peut-on raisonnablement prévoir entre la vérification des résultats et le décaissement des fonds ? De nombreuses requêtes sont assorties de calendriers de vérification et de décaissement qui indiquent quand i) les données sur les résultats seront disponibles et recueillies, ii) les résultats seront vérifiés par une entité indépendante, iii) le GLPE se réunira pour valider les résultats, et iv) les activités de décaissement des fonds débiteront et s'achèveront. L'expérience récente montre que le délai qui

¹⁸ Les coûts de supervision peuvent comprendre l'appui fourni au pays pour progresser dans la réalisation des objectifs du financement basé sur les résultats.

s'écoule entre l'obtention de résultats et le décaissement des fonds peut varier de quatre mois à un an. *Dans certains cas, le délai de décaissement est lié au cycle budgétaire du pays.*

Tous les ESPIG à effet multiplicateur doivent-ils comporter une part variable ? Non. Un pays qui sollicite un financement à effet multiplicateur dont l'allocation ne dépasse pas 5 millions de dollars peut choisir d'adopter ou non une part variable ex-post. Dans le cas d'un pays qui sollicite simultanément un ESPIG et un financement à effet multiplicateur dont le montant total dépasse 5 millions de dollars, une part variable de 30 % s'applique à ce montant. Pour plus de précisions, voir [Directives relatives aux ESPIG à effet multiplicateur](#).

Qu'est-ce qu'une part variable *ex ante* et comment les pays peuvent-ils demander d'y avoir accès ? Dans la modalité ex-ante, la part variable n'est pas liée à l'obtention de résultats. L'allocation totale (part fixe et part variable) est approuvée avant la mise en œuvre. Suivant cette approche, l'approbation de la part variable de l'allocation est basée sur le fait que le pays prévoit de lancer des initiatives stratégiques visant à accélérer les progrès dans les domaines de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires, dans le cadre du PSE/PTE.

Un pays en développement partenaire ne devrait recourir à la modalité ex ante que dans des circonstances exceptionnelles, en concertation avec le GLPE. Parmi les cas exceptionnels, on peut citer les situations de fragilité où les capacités et les fonds sont limités et où il est essentiel de répondre aux besoins éducatifs immédiats. *La justification du recours à l'approche ex ante doit être présentée au GPC pour approbation avant la fin de l'étape I du processus d'examen de la qualité.* Pour en savoir plus, voir [Directives relatives à l'obtention d'un ESPIG](#).

Que se passe-t-il si les cibles liées au financement ne sont pas atteintes ? Dans le passé, lorsque les cibles liées au financement n'étaient pas atteintes, la part variable liée à la cible était annulée ou, selon le contexte, on envisageait une restructuration du financement, le report du décaissement ou un décaissement partiel. Durant la mise en œuvre du financement, il convient de suivre de près les progrès réalisés vers les cibles. Dans certains cas, il est possible de modifier les cibles proposées, à condition de le demander au GPC.

Annexe A. Étude de cas – Madagascar

En 2018, le Conseil du GPE a approuvé le Programme d'appui à l'éducation de base à Madagascar (MBESP), un programme de 100,7 millions de dollars comprenant un apport de 55 millions de dollars de l'IDA (Groupe de la Banque mondiale) et un financement de 45,7 millions de dollars du GPE (dont une part variable de 14,7 millions de dollars)¹⁹. Le MBESP, qui est basé sur le Plan sectoriel de l'éducation malgache (PSE) 2018–2022, répond aux critères du GPE pour la part variable.

Efficience. Le PSE 2018–2022 définit les objectifs prioritaires, à savoir améliorer l'accès à l'école primaire, le taux de passage dans la classe supérieure et l'achèvement des études primaires. L'analyse du secteur montre que près de 40 % des enfants scolarisés abandonnent l'école avant la fin du cycle primaire. Selon cette étude, le taux d'abandon et le faible taux de scolarisation sont liés aux taux élevés de redoublement en début de scolarité, à un calendrier scolaire mal adapté aux modes de vie agricoles, au niveau élevé des frais de scolarité, à la qualité de l'enseignement et à la distance entre le domicile et l'école, entre autres facteurs. Pour s'attaquer à ces problèmes, le pays a adopté une **stratégie** visant à améliorer le taux de passage en classe supérieure dans les deux premiers cycles intermédiaires de l'éducation de base (primaire) grâce à des interventions au niveau national et régional ainsi que dans les écoles. Le pays a lié le financement de la part variable du GPE aux **indicateurs/résultats** suivants :

- i) Report, de novembre à février, du premier jour officiel et effectif du calendrier scolaire pour tenir compte des besoins des populations rurales et agricoles et de la saison des pluies ;
- ii) Achèvement des plans éducatifs des bureaux de sous-district qui prévoient des interventions visant à améliorer le taux de passage en classe supérieure (cible : jusqu'à 57 plans menés à bien) ;
- iii) Nombre d'écoles dans les sous-districts répondant aux conditions requises (jusqu'à 11 050 écoles) qui ont accru de 2 points de pourcentage le taux de passage dans une classe supérieure du primaire.

Équité. Le PSE 2018-2022 reconnaît que les disparités dans le taux d'achèvement de l'éducation de base, les acquis scolaires et l'affectation d'enseignants formés constituent un grave problème d'équité. L'analyse du secteur souligne qu'il importe d'améliorer l'affectation d'enseignants formés mais note que le nombre d'élèves par enseignant qualifié est de 196 dans les écoles rurales, contre 96 dans les établissements urbains²⁰. Pour améliorer l'équité (et l'apprentissage), la **stratégie** du pays propose de parvenir à une répartition plus équitable des enseignants de la fonction publique en mettant l'accent sur leur affectation dans les zones rurales reculées. Le pays a lié le financement de la part variable du GPE aux **indicateurs/résultats** suivants :

- i) Approbation du plan d'affectation des enseignants formés recrutés pendant la période du programme (2018–2022), après consultation des parties prenantes ;

¹⁹ Banque mondiale, « Programme d'appui à l'éducation de base à Madagascar », Document d'évaluation du projet, 30 octobre 2017.

²⁰ Dans le cas de Madagascar, « formés » désigne les enseignants de la fonction publique, qui sont généralement mieux formés que les enseignants non fonctionnaires.

- ii) Nombre d'enseignants de la fonction publique nouvellement formés affectés dans les zones rurales reculées (jusqu'à 6 000 enseignants pendant la durée du programme).

Acquis scolaires. Le PSE 2018–2022 indique que les acquis scolaires dans le primaire sont un problème majeur. Madagascar participe au Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) depuis 1998 ; le niveau scolaire a cependant baissé au cours des dernières années : en 2015, seulement 17 % des élèves de cinquième année du primaire dans les écoles publiques avaient un niveau « suffisant » en lecture (contre 41 % dans les autres pays participant au PASEC). Tout en tenant compte des nombreux facteurs qui pèsent sur les acquis scolaires, le PSE affirme que les efforts faits pour reconstruire le système national d'évaluation des acquis scolaires peuvent aider à relever ce défi. Pour améliorer les acquis scolaires, le pays propose une **stratégie visant à améliorer le contrôle de l'apprentissage du français, des mathématiques et du malgache au début et à la fin du cycle primaire**. Le pays a lié le financement de la part variable du GPE aux **indicateurs** suivants :

- i) Création d'une cellule d'évaluation officielle au ministère de l'Éducation nationale (chargée des évaluations au niveau national et de la diffusion des résultats au niveau infranational), et présentation d'un plan détaillé pour les deux premières années suivant la création de la cellule ;
- ii) Publication d'une analyse - représentative au niveau régional - des résultats des évaluations nationales validées. Pour atteindre ces cibles, il est essentiel de procéder à trois évaluations normalisées de l'apprentissage du français, des mathématiques et du malgache en 2019, 2020 et 2021.

Annexe B. Exemples de stratégies et d'indicateurs nationaux pour le PSE

Le tableau B.1 ci-dessous présente des exemples de stratégies et objectifs concernant l'équité, l'efficacité et les acquis scolaires qui ont été proposés pour la part variable et approuvés par le Conseil au titre des plans sectoriels de l'éducation. L'évaluation par le GPE des stratégies et indicateurs proposés comprend une évaluation du contexte et de la situation du pays : un indicateur ou un objectif qui n'est pas particulièrement ambitieux dans un contexte donné pourrait l'être dans un contexte différent²¹. On trouvera dans [l'Examen annuel du portefeuille du GPE 2018](#) (annexe 8a) d'autres stratégies et indicateurs approuvés par le Conseil pour la part variable.

Dimension	Stratégie et indicateurs
Équité	<p>Stratégie : réduire le nombre d'enfants non scolarisés i) en élaborant un indice d'équité pour recenser les districts défavorisés, et ii) en concevant et en mettant en œuvre des interventions ciblées dans les districts les plus défavorisés afin de réintégrer les enfants non scolarisés dans l'éducation de base et de dispenser une éducation non formelle.</p> <p>Indicateurs : i) élaboration d'un indice d'équité, ii) mise en œuvre d'interventions ciblées dans les districts les plus défavorisés, et iii) réduction du nombre d'enfants non scolarisés de 20 % dans les districts visés. (Népal)</p> <p>Stratégie : réduire le taux d'abandon scolaire dans le primaire en ciblant les enfants des ménages pauvres, moyennant la refonte, l'expansion et une meilleure exécution du programme national de bourses d'études primaires. Indicateurs : i) adoption par les ministères de l'Éducation et des finances d'un dispositif d'octroi de bourses d'études primaires axé sur l'équité qui vise les enfants des ménages pauvres, élimine les clauses d'exclusion et élargit l'intervention aux enfants inscrits en 1^{re}, 2^e et 3^e années du primaire, et ii) paiement en temps voulu (premier mois de l'année scolaire) de la première tranche de la bourse à au moins 60 % des bénéficiaires visés. (Cambodge)</p>
Efficacité	<p>Stratégie : réduire le taux d'abandon en première année du primaire par les moyens suivants : i) contrôle des redoublements, et ii) réduction des frais de scolarité payés par les parents d'élèves. Indicateurs : i) étude complète sur la mise en œuvre des stratégies de réduction du taux d'abandon scolaire dans le primaire, ii) mise en œuvre des stratégies, et iii) réduction de 25 % du taux d'abandon en première année du primaire dans les provinces à faible efficacité. (République démocratique du Congo)</p> <p>Stratégie : faire face à l'augmentation rapide du nombre d'élèves inscrits dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et promouvoir l'apprentissage, former les enseignants dans deux matières et accroître le nombre d'heures de cours hebdomadaires</p>

²¹ En septembre 2018, le Conseil avait approuvé 11 requêtes de financement de la part variable et les financements avaient été décaissés dans cinq pays au titre de la part variable, compte tenu de l'obtention de résultats attestant des progrès réalisés dans les domaines de l'équité, de l'efficacité et des acquis scolaires.

	<p>des enseignants du premier cycle du secondaire. Indicateur : (augmentation du) nombre moyen d'heures de cours des enseignants du premier cycle du secondaire. (Côte d'Ivoire)</p>
<p>Acquis scolaires</p>	<p>Stratégie : améliorer l'apprentissage en rééquilibrant l'affectation des enseignants formés, en commençant par huit districts défavorisés pendant la période proposée puis en continuant au niveau national. Indicateur : réduire de 20 % le nombre d'élèves par enseignant qualifié en première et deuxième années du primaire dans les huit districts les plus défavorisés. (Malawi)</p> <p>Stratégie : améliorer la qualité des écoles (mesurée par rapport à des normes d'inspection convenues) grâce à la formation des enseignants du niveau préscolaire, l'accent étant mis sur les régions affichant des résultats médiocres. Indicateurs : réduire la proportion d'écoles primaires affichant des résultats médiocres (niveau 1 des normes d'inspection) dans la région contenant la plus forte proportion d'écoles de cette catégorie, et ii) améliorer l'environnement d'apprentissage des classes O (niveau préscolaire) dans deux régions émergentes en accroissant la capacité des instituteurs des classes O de dispenser un programme d'éducation de la petite enfance. (Éthiopie)</p> <p><i>Note : Le perfectionnement professionnel des enseignants peut jouer un rôle important en améliorant les acquis scolaires. De plus en plus, cependant, lorsque des résultats relatifs au perfectionnement professionnel sont proposés, l'évaluation de « l'ambition » et de la « pertinence » d'une stratégie de financement basée sur les résultats ne se limite pas aux résultats concernant les « enseignants formés ». L'amélioration du niveau de connaissance des enseignants ou des pratiques pédagogiques peut également faire partie des résultats pris en compte.</i></p>

Tableau B.1. Exemples de stratégies et cibles relatives au PSE proposées pour le financement de la part variable

Annexe C. Ressources utiles

- [Plan stratégique et Cadre de résultats du GPE](#)
- [Directives relatives à l'obtention d'un ESPIG](#)
- [Politique applicable aux ESPIG](#)
- Guide du processus du GPE au niveau des pays
- Critères d'évaluation de la part variable du GPE et Questions types
- [Guide GPE/IIEP pour la préparation d'un PSE](#)
- [Guide GPE/IIEP pour l'évaluation d'un PSE](#)
- [Guide GPE/IIEP pour la préparation d'un PTE](#)
- [Guide GPE/IIEP pour l'évaluation d'un PTE](#)

BUREAUX

Washington

1850 K Street NW
Suite 625
Washington, DC 20006
USA

Paris

66 Avenue d'Iéna
75116 Paris
France

Bruxelles

Avenue Marnix 17, 2^{ème} étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

ADRESSE POSTALE

Partenariat mondial pour l'éducation

MSN IS 6-600
1818 H Street NW
Washington, DC 20433
États-Unis

www.globalpartnership.org

